

**COMMUNE
D'AYHERRE**

**DECISION D'OPPOSITION A UNE DECLARATION
PREALABLE**

DELIVREE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

Arrêté municipal n° 36-2020

Demande déposée le 25/08/2020

Demande affichée le 25/08/2020

N° DP 064 086 20B0029

Destination : Bureaux

Par : Monsieur HARAMBOURE Serge

**Demeurant à : Quartier Apairi Maison Aphaa
64240 AYHERRE**

**Pour : Pose de panneaux photovoltaïques de couleur noir sur
bac acier de couleur rouge, sur le versant sud du
bâtiment. Les panneaux photovoltaïques occuperont une
surface de 510 m2.**

Sur un terrain sis : Zone artisanale Mugan

Références cadastrales : A 1397

LE MAIRE,

Vu la déclaration préalable susvisée,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.424-1 et suivants, R.424-1 et suivants,

Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvé le 22/02/2020,

Vu le règlement de la zone UY,

Vu le permis de construire n° 064086 18B0010 délivré en date du 16/08/2018,

Considérant que le projet consiste en la pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture d'un bâtiment pour lequel existe un permis de construire en cours de validité,

Considérant qu'il n'y a pas eu de déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux pour ce permis de construire,

Considérant que la pose de panneaux photovoltaïques correspond à une modification du projet de construction du bâtiment,

Considérant, au regard de ces éléments, que le projet doit faire l'objet d'une demande de permis de construire modificatif et non d'une demande de déclaration préalable,

ARRETE

Article unique : Il est fait OPPOSITION au projet décrit dans la déclaration préalable susvisée.

AYHERRE, le 16/09/2020

Le Maire,

Arfio GASTAMBIDE

